

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2013

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 1055)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL69

présenté par

M. Cordery, Mme Lemaire, M. Le Borgn', M. Arnaud Leroy et M. Amirshahi

ARTICLE 33 BIS

A l'alinéa 5, substituer aux mots :

« du Haut Conseil »,

les mots :

« de l'Assemblée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.